

**COMMUNE DE VILLEBOIS LES PINS**  
**05700 VILLEBOIS LES PINS**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°D N 02072025-004**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX - Maire

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 6

Etaient Présents : Mesdames ROUX Marianne, NORIS Jennifer.

Messieurs GERMAIN Jean-Claude, GIORDANO Bernard, POREE Franck.

Absente : Madame BOUSQUET Stéphanie.

Monsieur GERMAIN Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Délibération pour la mise en route des schémas directeurs « EAU & ASSAINISSEMENT »

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les schémas directeurs « EAU & ASSAINISSEMENT » car ceux-ci conditionnent les aides futures pour des travaux de connaissance, de maintenance et d'amélioration des réseaux.

=> Le schéma directeur d'assainissement (SDA) définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées, qui comprend le réseau et la station de traitement.

Il vise ainsi à :

- Protéger les milieux aquatiques et préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée,
- Optimiser les coûts d'exploitation.

Il s'appuie ainsi sur une étude de diagnostic comprenant un état des lieux détaillé de la situation actuelle ainsi qu'une évaluation des besoins à 10 ou 15 ans, et dont les objectifs sont régis notamment par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement.

La collectivité compétente a l'obligation de procéder à la mise à jour de ce schéma directeur tous les 10 ans. A l'heure actuelle, ces études qui permettent de rendre éligibles les travaux préconisés dans le programme pluriannuel, sont subventionnées à hauteur par le Département et l'Agence de l'Eau.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 026-212603740-20250702-02072025004-DE

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité la mise en route des schémas directeurs et donne tout pouvoir à Madame la Maire pour réaliser ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,  
Marianne ROUX**



*Marianne Roux*